



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Québec (siège social) :
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Site Internet : economie.gouv.qc.ca
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 691-5698
Sans frais : 1 866 680-1884

Plan d'action de développement durable 2023-2028
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Dépôt légal – Octobre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : (PDF) 978-2-550-95967-0

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec

Table des matières

MESSAGE DES MINISTRES	3
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	4
L'ORGANISATION EN BREF	5
Plan d'action de développement durable	10
Action 1 : Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables	10
Action 2 : Accélérer le développement de l'économie circulaire	11
Action 3 : Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche	12
Action 4 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif	13
Action 5 : Appuyer la diversité entrepreneuriale	14
Action 6 : Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises	15
Action 7 : Investir dans les solutions énergétiques durables	16
Action 8 : Aider à la réduction de l'intensité énergétique des transports	17
Action 9 : Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	18
Action 10 : Contribuer aux investissements responsables du gouvernement	19
Action 11 : Consommer mieux à l'échelle institutionnelle	20
Action 12 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	21
Action 13 : Inciter les employés à choisir d'autres modes de déplacement pour se rendre au travail	22

MESSAGE DES MINISTRES

C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, conformément aux exigences de la Loi sur le développement durable. Ce document énonce les engagements que nous prenons pour les cinq prochaines années en ce qui concerne la contribution du Ministère à l'atteinte des cibles fixées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation, ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques. Pour ce faire, il peut compter sur des équipes dévouées et des partenaires engagés.

Le Ministère a pour ambition un Québec entreprenant et compétitif, qui génère de la richesse pour l'ensemble de la société, et est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique à l'échelle locale et mondiale. Dans cette optique, la production efficace d'énergie renouvelable est essentielle afin de créer de la richesse collective et d'atteindre nos objectifs dans la lutte contre les changements climatiques.

De plus, le Ministère met en place des conditions gagnantes pour la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables, mise sur la vitalité des territoires et investit dans les solutions énergétiques durables. Finalement, à titre de ministère, il contribue à l'exemplarité de l'État.

Les ministres,



Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal



Christopher Skeete

Ministre délégué à l'Économie
Ministre responsable de la Lutte contre le racisme
Ministre responsable de la région de Laval

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le Plan d'action de développement durable du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie présente nos engagements envers les citoyennes et les citoyens, d'aujourd'hui et de demain, pour un Québec durable. En se dotant de cibles ambitieuses, le Ministère entend réaliser pleinement sa mission et contribuer, à la hauteur de ses moyens, à la concrétisation des priorités gouvernementales en matière de développement durable.

Aussi, nous souhaitons réaffirmer aux entrepreneurs et aux entreprises d'ici que le Ministère et son personnel sont présents pour les soutenir, les accompagner et les conseiller, notamment dans leurs projets de transition verte, d'innovation ou d'adoption de technologies. Avec la collaboration de nos nombreux partenaires, nous voulons prendre part à la réussite du Québec pour une économie plus verte et carboneutre.

Guidés par les valeurs d'engagement, de proactivité et de créativité qui les distinguent, les membres du personnel du Ministère seront appelés à participer à la mise en œuvre et à la réussite de ce plan d'action, sachant que leurs actions concrètes auront un effet majeur pour les générations futures.

Le sous-ministre,



David Bahan

L'ORGANISATION EN BREF

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Notre énoncé de vision

Être un partenaire engagé dans le développement économique et énergétique du Québec qui crée de la richesse pour tous.

Notre énoncé de valeurs

- L'engagement : pour contribuer ensemble à la réalisation de notre mission.
- La proactivité : pour passer à l'action, relever des défis et nous dépasser.
- La créativité : pour trouver des solutions et innover.

De plus, le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
1 231 M\$	Moyenne des trois dernières années de la valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale.
1 363	Entreprises accompagnées dans le cadre du Fonds Écoleader, depuis sa création en 2018 jusqu'en juin 2023.
7	Programmes de soutien financier normés, approuvés par le Secrétariat du Conseil du trésor, avec des critères écoresponsables, en date du 30 juin 2023.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025	1.1 Renforcer le continuum de services d'accompagnement 1.2 Accentuer la reprise collective d'entreprises 1.3 Intensifier le développement de secteurs stratégiques 2.1 Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes 2.2 Stimuler la capitalisation et l'investissement 3.1 Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif	3.1. Assurer une transition socio-écologique juste 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025	Axe 1, objectif C : Assurer l'accessibilité à une offre inclusive de formations et d'accompagnements de qualité Axe 2, objectif D : Établir un climat d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises Axe 2, objectif E : Assurer une offre de financement adéquate aux différents stades de développement des entreprises	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois
Plan stratégique 2023-2027	A. Accroître la productivité des entreprises et des organisations par la recherche scientifique, le développement expérimental et l'innovation D. Développer une masse critique d'entrepreneurs à fort potentiel de croissance F. Favoriser les investissements des entreprises G. Investir dans la production d'énergies renouvelables J. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
Stratégie québécoise de développement de la filière batterie	Volet 2 : Produire des véhicules commerciaux électriques Volet 3 : Développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027	Action 1 : Appuyer les initiatives des Fonds de recherche du Québec Action 2 : Favoriser les synergies dans l'écosystème de la recherche Action 3 : Transférer et valoriser les résultats de la recherche Action 6 : Adapter les incitatifs à la R-D et les programmes d'appui à l'innovation Action 8 : Stimuler l'investissement et la commercialisation des innovations Action 12 : Résoudre des défis de société grâce à des solutions innovantes	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique
Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies	Objectif 1 : Développer les infrastructures de production et de distribution Objectif 5 : Accroître l'engagement des acteurs publics et privés en faveur du développement des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable

Contexte interne

Par leur expertise unique et leur engagement, les employés du Ministère sont des alliés de choix pour sa clientèle, et ce, depuis plus de 80 ans. L'offre de services du Ministère comprend, notamment, de l'accompagnement et du conseil, de l'aide financière, ainsi que des occasions de maillage et de réseautage.

Le Ministère entend contribuer à un Québec plus vert et carboneutre en s'assurant, par exemple, de la durabilité de ses interventions, dont la mise en place de programmes de soutien financier durables.

Comme d'autres employeurs, le Ministère doit aussi relever le défi de l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et de sa rétention, notamment par le développement de compétences, ainsi que par la valorisation et la reconnaissance du travail accompli. Le Ministère doit trouver un équilibre entre une gestion responsable et pérenne des ressources de l'État, de même que la réponse aux besoins variés et changeants de ses clientèles, sans compter les nombreuses exigences gouvernementales. C'est pourquoi l'amélioration continue, la performance des processus organisationnels ou l'évaluation de programmes sont une préoccupation constante.

Finalement, le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires, dont Hydro-Québec et Investissement Québec, afin de contribuer à la réussite des entreprises et d'appuyer la transition vers des énergies renouvelables et de remplacement.

Contexte externe

Transition des entreprises

Les consommateurs, les entreprises à la recherche de fournisseurs ainsi que les investisseurs voient de plus en plus l'adoption d'un modèle ou de pratiques d'affaires durables comme un gage de qualité des produits et des services offerts, ainsi qu'un modèle propice à la réussite entrepreneuriale. Sur les marchés d'exportation, les occasions d'affaires pour les entreprises aux pratiques durables, sont également en croissance. Depuis 2017, les exportations internationales de produits environnementaux et de technologies propres du Québec ont connu une importante croissance annuelle moyenne (source : Statistique Canada). Ces tendances ont des effets multiples sur les conditions de marchés et sur les entreprises du Québec. Il importe de les identifier et d'appuyer les entrepreneurs partout au Québec pour qu'ils s'y adaptent et en tirent avantage.

L'économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique de circulation en boucle des matières dans l'économie. Il s'agit d'une réponse aux problématiques causées par le modèle d'économie linéaire, c'est-à-dire « extraire, fabriquer, consommer et jeter ». L'économie circulaire tente de répondre à trois objectifs :

- Réduire, voire éliminer, l'extraction de ressources associées au processus de production et à la consommation.
- Diminuer la quantité de matières résiduelles produites par les entreprises et les consommateurs (y compris les rejets thermiques, les rejets d'eau, les résidus industriels, les emballages, etc.).
- Favoriser une circulation en boucle des matières dans l'économie pour éviter le gaspillage de ressources.

Outre ses retombées sur le plan environnemental, l'économie circulaire améliore la résilience de l'économie mondiale face à la surexploitation des ressources et à l'augmentation des coûts pour accéder aux matières premières, à l'énergie, aux terres et à l'eau, notamment.

Innovation

Le Québec excelle en recherche publique. Il possède un réseau d'établissements de recherche et d'innovation bien établi pour lequel des investissements gouvernementaux importants sont réalisés afin de maintenir, voire de développer, ce statut d'excellence. Il peut également compter sur les Fonds de recherche du Québec qui soutiennent, entre autres, la recherche et la formation en sciences naturelles, en sciences de la santé ou en sciences sociales, et en font la promotion. C'est par la recherche et la commercialisation des nouvelles avancées technologiques que le Québec pourra se transformer, et qu'il sera en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie mondiale tout en relevant de grands défis sociétaux, dont ceux découlant des changements climatiques.

Entrepreneuriat collectif

L'entrepreneuriat collectif est une façon différente de se lancer en affaires et qui consiste à s'associer avec d'autres personnes pour exercer des activités économiques à des fins sociales. Les entreprises collectives, aussi appelées entreprises d'économie sociale, vendent ou échangent des biens et services pour répondre aux besoins de leurs membres ou des communautés qui les accueillent. Elles sont exploitées par une coopérative, une mutuelle ou un organisme à but non lucratif.

Comme l'entreprise traditionnelle, une entreprise collective aspire à la viabilité financière. Elle se distingue par des principes et des règles de fonctionnement qui sont propres à son statut, telle la gouvernance démocratique par les membres.

Au Québec, l'entrepreneuriat collectif représente 11 200 entreprises ainsi que 220 000 salariés, et génère des revenus de 47,8 G\$.

Diversité entrepreneuriale

En raison de ses effets directs sur la création d'emplois et de richesse, l'entrepreneuriat est l'un des piliers du développement économique au Québec. Toutefois, comme beaucoup d'économies matures à la population vieillissante, le Québec fait face à d'importants défis quant à son dynamisme entrepreneurial, notamment en ce qui a trait à la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat, à la création d'entreprises et au développement de la relève, surtout lorsque celle-ci provient de groupes sous-représentés. La diversité entrepreneuriale doit être encouragée et soutenue.

Vitalité des territoires

La richesse générée par les entrepreneurs et les entreprises demeure un indice important du bien-être économique des populations établies dans les différentes régions du Québec. Dans l'ensemble, au cours des dernières années, le Québec a connu une bonne performance économique, mais des disparités subsistent entre ses régions. La structure industrielle et la démographie ont un effet sur l'emploi et la richesse de celles-ci. Le développement durable du Québec passe inévitablement par la croissance et la diversification économique de ses régions.

L'achat local est également une avenue intéressante qui permet de créer une synergie autant en région qu'à l'échelle du Québec. Encourager la production et l'achat auprès d'entreprises d'ici est une façon directe de favoriser l'émergence de fleurons économiques québécois, de contribuer à l'enrichissement du Québec, de stimuler la vitalité économique pérenne et de soutenir des emplois de qualité dans toutes les régions. De plus, certains voient dans l'achat local un début de réponse à des défis comme le développement durable grâce à l'approvisionnement par le biais des marchés de proximité, ainsi que les circuits courts et, au chapitre de l'alimentation, à l'autonomie alimentaire.

Solutions énergétiques durables et électrification des transports

D'ici 2050, le Québec aura besoin de plus de 100 TWh d'électricité supplémentaires pour contribuer à l'atteinte de la cible de carboneutralité. Pour ce faire, il dispose de précieuses ressources naturelles, dont l'eau et le vent. Les occasions d'innovation et de développement économique seront au rendez-vous avec le déploiement, la production et la distribution d'énergies renouvelables comme l'hydrogène vert et les bioénergies. Il est essentiel d'optimiser l'efficacité énergétique et d'améliorer notre intelligence énergétique. Des solutions existent et d'autres restent à inventer.

Les ressources énergétiques sont nombreuses, et une gestion pérenne permettra de diminuer la dépendance du Québec aux énergies fossiles et d'accélérer l'atteinte de la carboneutralité. L'objectif est d'avoir accès à une production locale, carboneutre et sécuritaire, tout en garantissant un approvisionnement fiable.

D'ailleurs, pour le secteur des transports, le virage vers la mobilité durable sous-tend la majorité des tendances observées en lien avec la construction de véhicules plus légers, connectés, efficaces, économes en carburant, sécuritaires, ainsi que moins polluants et bruyants. Le transport routier étant le premier émetteur de GES au Québec, l'électrification des transports et l'efficacité énergétique de ce secteur représentent des solutions incontournables pour répondre aux objectifs québécois de réduction des émissions de GES. Ces solutions constituent également des occasions exceptionnelles de développement économique et de création de richesse pour le Québec, ce dernier étant l'un des plus grands producteurs d'hydroélectricité au monde.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables

En misant sur des modèles d'affaires durables, le Ministère met en place des conditions favorables pour la transition verte des entreprises. Une transition dont tous les Québécoises et les Québécois bénéficient. Que ce soit par le biais d'investissements ou d'accompagnement, le Ministère dispose des outils nécessaires afin de maintenir les acquis qui font la renommée du Québec, comme les technologies propres, et de favoriser l'émergence de nouvelles expertises grâce à la recherche et à l'innovation, notamment. L'offre de produits et de services durables développés par des entreprises d'ici se diversifie et facilite les choix de consommation durables et locaux.

Le Ministère appuie des projets de transition et d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que les projets dans des secteurs comme l'électrification des transports, la séquestration et la captation du carbone, les nouveaux carburants, ainsi que le recyclage et la valorisation du plastique, notamment. Par exemple, le programme Essor, volet 3 : Appui aux projets d'investissement favorisant une réduction de l'empreinte environnementale mise sur l'acquisition et l'implantation de technologies propres pour y arriver. D'ailleurs, les projets sélectionnés doivent démontrer leur gain environnemental.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1	1. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale Mesure de départ : 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)	1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$	1 700 M\$

Action 2 : Accélérer le développement de l'économie circulaire

Outre ses retombées sur le plan environnemental, l'économie circulaire améliore la résilience de l'économie mondiale face à la surexploitation des ressources; à l'augmentation des coûts pour accéder aux matières premières, à l'énergie, aux terres et à l'eau; à la volatilité du prix des matières premières; ainsi qu'aux risques économiques et sociaux liés à une interruption de l'offre sur les marchés.

En matière d'économie circulaire, les entreprises et les organismes de développement économique peuvent mettre en place diverses stratégies, dont les synergies industrielles, l'écoconception de produits, le réusinage ou le reconditionnement, le recyclage, la réparation ou l'économie collaborative.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite inciter les entreprises et les organismes de développement économique à mettre en place des initiatives, que ce soit par le biais de mesures ponctuelles, d'aide financière ou, encore, par une contribution à une feuille de route ou un plan gouvernemental d'économie circulaire.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2	2. Nombre cumulatif de nouvelles initiatives soutenues visant le développement de l'économie circulaire Mesure de départ : 0	1	2	3	4	5

Action 3 : Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche

La recherche et l'innovation contribuent à trouver des solutions aux enjeux de société que sont le développement durable, les changements climatiques et la transition énergétique, l'optimisation du système de santé, le vieillissement de la population et le bien-être des patients, les inégalités sociales, la vitalité des territoires et la transition numérique.

Les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) sont des organismes d'intermédiation dont la principale mission est de financer les projets de recherche et de développement technologiques des entreprises dans des domaines ciblés en mobilisant les chercheurs des instituts de recherche publics du Québec. Les RSRI sont mandatés pour regrouper les forces vives de l'innovation dans les domaines stratégiques et des créneaux d'avenir au Québec. Ils regroupent actuellement plus de 1 300 membres, dont environ 70 % sont des PME. Parmi ces RSRI, certains (actuellement deux) sont spécialisés dans les secteurs abordant le développement durable, notamment les bioprocédés agricoles industriels, le transport intelligent, le transport électrique, la filière batterie et l'économie circulaire.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027, le gouvernement investit 107 M\$, pour soutenir les opérations des RSRI et le développement de nouveaux projets, dont des projets de recherche industrielle en collaboration visant la réduction des émissions de GES. La Stratégie appuie également des projets spécifiques dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.2.1	3. Nombre cumulé de nouveaux projets de recherche collaborative dans le secteur du développement durable soutenus par les regroupements sectoriels de recherche industrielle Mesure de départ : 0	1	1	2	2	3

Action 4 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif

Les entreprises d'économie sociale sont actives dans une grande diversité de secteurs économiques, dont les services de garde, l'habitation, les arts, les loisirs et les assurances. Elles sont présentes dans toutes les régions du Québec, tant dans les milieux urbains et ruraux qu'au sein des communautés des Premières Nations et des communautés inuites. Leur présence contribue à l'activité économique des régions, mais aussi au dynamisme des communautés. Rappelons que 64 % de ces entreprises étaient situées à l'extérieur des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale en 2016.

Comme leur raison d'être est de répondre aux besoins de leurs membres ou de la communauté, les entreprises d'économie sociale contribuent autant au maintien à domicile de personnes âgées dans des régions éloignées, à l'autonomie alimentaire, à l'agriculture de proximité et à l'économie circulaire qu'à l'accessibilité à des contenus journalistiques indépendants et locaux. Ces entreprises permettent souvent à des jeunes et à des Autochtones, entre autres, de se lancer en affaires. Elles créent également des conditions favorables à l'intégration et à l'insertion socioprofessionnelles. De plus, leur mode de fonctionnement démocratique permet l'inclusion de tous leurs membres.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 contribue à soutenir l'entrepreneuriat collectif avec des investissements de 137 M\$, 25 mesures et 3 500 activités d'accompagnement et de financement.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2	4. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée Mesure de départ : 6,6 (moyenne des trois dernières années)	6,7	6,8	6,9	7,0	7,0

Action 5 : Appuyer la diversité entrepreneuriale

Beaucoup de chemin reste à faire pour une juste représentation de certains groupes sociodémographiques chez les propriétaires d'entreprises. Dans l'ensemble des entreprises du Québec, on observe que de nombreux groupes sont sous-représentés parmi les propriétaires majoritaires, soit les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et des Inuits, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

Avec le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, le gouvernement entend développer une économie québécoise forte et prospère par une action gouvernementale inclusive.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.2	5. Pourcentage des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés Mesure de départ : s. o.	25 %	30 %	35 %	35 %	35 %

Action 6 : Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises

Les actions du Ministère en matière de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, notamment quant à l'achat local et à la production québécoise. Elles soutiennent le dynamisme et le développement durable des régions, de même que la création de richesse à partir des talents d'ici. Le Ministère souhaite mettre en valeur son intervention dans toutes les régions du Québec, plus particulièrement dans les zones non urbaines. En effet, son action ne se limite pas aux grands centres urbains : elle se déploie partout au Québec pour assurer la pérennité et la vitalité des entrepreneurs, des entreprises et des communautés.

Attirer et maintenir des entreprises dans les MRC non urbaines contribue à l'offre d'emplois de qualité et à une foule de retombées positives pour le tissu social et économique.

C'est notamment par le biais des Fonds locaux d'investissement que le Ministère stimule l'entrepreneuriat local en facilitant l'accès aux capitaux et en accélérant la réalisation des projets de démarrage ou de relève.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1	6. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 30,5 % (moyenne des trois dernières années)	31 %	31,5 %	32 %	32,5 %	32,5 %

Action 7 : Investir dans les solutions énergétiques durables

Le Ministère a pour objectif d'accroître la capacité de production d'énergies renouvelables au Québec dans les prochaines années pour satisfaire les besoins de ses différentes clientèles.

Pour ce qui est de l'électricité, il met en place les conditions nécessaires afin d'y arriver en adoptant des règlements et des décrets permettant l'encadrement des appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements énergétiques ou l'optimisation des installations électriques existantes.

De plus, le Ministère mise sur le développement d'une filière commerciale de production et de distribution d'énergies renouvelables au Québec, notamment l'hydrogène vert et les bioénergies. À ce jour, les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables sont encore coûteux. Au fur et à mesure que de tels projets verront le jour, le financement privé deviendra de plus en plus disponible, les coûts relatifs de ces projets diminueront et des fournisseurs de biens et de services se développeront au Québec. Pour favoriser ce développement, un soutien financier et un accompagnement doivent être offerts aux promoteurs de projets.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.3	7. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables Mesure de départ : 25 M\$ (en 2021-2022)	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$	300 M\$
	8. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés Mesure de départ : 0 MW	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW	4 000 MW

Action 8 : Aider à la réduction de l'intensité énergétique des transports

L'accroissement de la capacité de production d'énergies renouvelables est requis pour assurer la réussite de la transition énergétique, qui passe notamment par l'électrification des transports. Le Ministère appuie d'ailleurs des projets mobilisateurs afin de développer le transport du futur avec la plus faible empreinte écologique possible. Augmenter l'offre de produits durables sur le marché, comme les batteries électriques, par exemple, augmente aussi les choix de consommation responsables.

De plus, avec la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, le gouvernement du Québec entend investir, au cours des prochaines années, dans le développement de la filière batterie, qui est une industrie prometteuse pour le Québec. Parmi les objectifs poursuivis par cette stratégie, il y a l'investissement dans la fabrication locale de véhicules électriques et l'intégration du Québec au sein d'une chaîne logistique nord-américaine de recyclage de batteries.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.1	9. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets mobilisateurs visant l'électrification des transports sur l'aide financière accordée Mesure de départ : 1,0 (en 2021-2022)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
4.2.2						

Action 9 : Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère

Le Ministère souhaite que les leviers mis à sa disposition servent d'agent de changement durable pour les communautés, mais également pour ses employés. En évaluant la durabilité de ses interventions structurantes, le Ministère porte son regard vers l'avenir afin de placer cette préoccupation au centre de son action.

Cette évaluation porte sur les interventions suivantes : le plan stratégique, les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres (par exemple : projet de loi, stratégie, plan d'action, politique); les programmes de soutien financier normés et toutes autres interventions jugées structurantes pour le Ministère (p. ex. : politique interne sur les ressources humaines).



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	10. Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 84 % (moyenne des trois dernières années)	85 %	87 %	90 %	90 %	90 %

Action 10 : Contribuer aux investissements responsables du gouvernement

Le Ministère souhaite poursuivre l'intégration d'éléments de financement responsable à son processus d'élaboration de programmes normés, ainsi que dans la gestion des aides financières qui en découlent, notamment en intégrant des critères portant sur la gouvernance et l'acceptabilité sociale au sein de l'évaluation des projets qu'il soutient, ou en encourageant les clientèles bénéficiaires d'aides financières à intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans leurs processus de gestion ou les activités de leur organisation.

Pour y arriver, le Ministère ajoute progressivement des critères écoresponsables à la grande majorité de ses programmes de soutien financier normés. Il souhaite apporter sa contribution en encourageant ses clientèles à passer à l'action et à proposer des projets durables. Parallèlement, le Ministère souhaite augmenter la part de ses investissements durables. En intégrant des critères écoresponsables à ses programmes de soutien financier normés, il augmente par le fait même ses investissements qui répondent à des critères durables.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.1	11. Pourcentage des investissements découlant des programmes normés qui répondent à des critères écoresponsables Mesure de départ : 1 % (en 2021-2022)	3 %	20 %	30 %	40 %	90 %
5.3.4	12. Pourcentage des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères écoresponsables Mesure de départ : 24 % (en 2021-2022)	35 %	40 %	50 %	60 %	80 %

Action 11 : Consommer mieux à l'échelle institutionnelle

Comme le gouvernement détient un pouvoir d'achat important, il est primordial qu'il l'utilise de manière judicieuse. Annuellement, le Ministère fait affaire avec des fournisseurs de biens et services. Il portera une attention particulière à ce que ces acquisitions soient de plus en plus écoresponsables et il contribuera à la stratégie gouvernementale Priorité à l'achat québécois. En encourageant un fournisseur local ou une entreprise d'économie sociale, ou en optant pour le recyclage ou la valorisation de matériel de bureau défraîchi, le Ministère se préoccupe de mieux consommer.

Les employés du Ministère ont également un rôle à jouer. En mettant en place différentes mesures, comme le compostage ou l'obtention de l'attestation ICI on recycle+ (IOR+) de RECYC-QUÉBEC, le Ministère invite son personnel à prendre une part active dans la valorisation et la réduction des déchets, notamment.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	13. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.7.1	14. Attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC obtenue Mesure de départ : s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir

Action 12 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques

Le gouvernement a accéléré sa transformation numérique depuis quelques années. Toutefois, les systèmes numériques sont énergivores. Des solutions sont à trouver afin de réduire leurs répercussions environnementales, dont l'émission de GES fait partie.

Afin de contribuer à l'effort général, le Ministère calcule, entre autres, son indice de maturité numérique, lequel prend en compte les pratiques lors de l'acquisition d'équipement électronique, le déploiement de technologies numériques pour améliorer l'expérience utilisateur ou, encore, le déploiement de stratégies et technologies avancées pour numériser entièrement les outils, produits et services offerts (p. ex. : l'intelligence artificielle et l'infonuagique).



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	15. Indice de maturité numérique Mesure de départ : s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir	60 %

Action 13 : Inciter les employés à choisir d'autres modes de déplacement pour se rendre au travail

Les transports étant l'un des principaux secteurs émetteurs de GES, le gouvernement souhaite agir afin d'en réduire les répercussions.

En sensibilisant son personnel aux modes de transports de rechange, dont le transport collectif, le Ministère espère augmenter la part de ses employés qui les utilisent, et ainsi diminuer leur empreinte écologique au quotidien.



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	16. Pourcentage des employés sensibilisés lors d'initiatives favorisant l'augmentation de l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo dans les pôles de déplacement de Québec et de Montréal Mesure de départ : s. o.	20 %	20 %	25 %	25 %	30 %

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1	1 : Favoriser la transition des entreprises vers des modèles d'affaires durables	1. Valeur des projets financés favorisant une réduction de l'empreinte environnementale Mesure de départ : 1 231 M\$ (moyenne des trois dernières années)	1 350 M\$	1 425 M\$	1 550 M\$	1 700 M\$	1 700 M\$
1.1.2	2 : Accélérer le développement de l'économie circulaire	2. Nombre cumulatif de nouvelles initiatives soutenues visant le développement de l'économie circulaire Mesure de départ : 0	1	2	3	4	5
5.2.1	3 : Accroître la capacité d'innovation des entreprises par la recherche	3. Nombre cumulatif de nouveaux projets de recherche collaborative dans le secteur du développement durable soutenus par les regroupements sectoriels de recherche industrielle Mesure de départ : 0	1	1	2	2	3
3.1.2	4 : Soutenir l'entrepreneuriat collectif	4. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets d'entrepreneuriat collectif sur l'aide financière accordée Mesure de départ : 6,6 (moyenne des trois dernières années)	6,7	6,8	6,9	7,0	7,0
3.2.2	5 : Appuyer la diversité entrepreneuriale	5. Pourcentage des entrepreneurs et entrepreneures accompagnés provenant de groupes sous-représentés Mesure de départ : s. o.	25 %	30 %	35 %	35 %	35 %
4.3.1	6 : Encourager la vitalité des territoires et de leurs entreprises	6. Pourcentage de l'investissement dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 30,5 % (moyenne des trois dernières années)	31 %	31,5 %	32 %	32,5 %	32,5 %
1.1.3	7 : Investir dans les solutions énergétiques durables	7. Valeur cumulative des investissements dans la filière des énergies renouvelables Mesure de départ : 25 M\$ (en 2021-2022)	110 M\$	150 M\$	220 M\$	300 M\$	300 M\$
		8. Valeur cumulative des nouveaux projets de production d'électricité de source renouvelable retenus et annoncés Mesure de départ : 0 MW	1 000 MW	2 000 MW	3 000 MW	4 000 MW	4 000 MW
1.3.1 4.2.2	8 : Aider à la réduction de l'intensité énergétiques des transports	9. Ratio de l'apport des partenaires dans des projets mobilisateurs visant l'électrification des transports sur l'aide financière accordée Mesure de départ : 1,0 (en 2021-2022)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
5.1.1	9 : Intégrer le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	10. Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 84 % (moyenne des trois dernières années)	85 %	87 %	90 %	90 %	90 %
5.3.1	10 : Contribuer aux investissements responsables du gouvernement	11. Pourcentage des investissements découlant des programmes normés qui répondent à des critères écoresponsables Mesure de départ : 1 % (en 2021-2022)	3 %	20 %	30 %	40 %	90 %
5.3.4		12. Pourcentage des programmes de soutien financiers normés qui incluent des critères écoresponsables Mesure de départ : 24 % (en 2021-2022)	35 %	40 %	50 %	60 %	80 %
5.4.1	11 : Consommer mieux à l'échelle institutionnelle	13. Pourcentage des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ : s. o.	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.7.1		14. Attestation IOR+ de RECYC-QUÉBEC obtenue Mesure de départ : s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir	À venir
5.5.1	12 : Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques	15. Indice de maturité numérique Mesure de départ : s. o.	À venir	À venir	À venir	À venir	60 %
5.8.2	13 : Inciter les employés à choisir des modes de déplacement alternatifs pour se rendre au travail	16. Pourcentage des employés sensibilisés lors d'initiatives favorisant l'augmentation de l'utilisation du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo dans les pôles de déplacement de Québec et de Montréal Mesure de départ : s. o.	20 %	20 %	25 %	25 %	30 %

